

FAQ - Webinaire - appel à projets numérisation - 31 11 2021

QUESTIONS	REponses
Recevabilité en fonction de la taxe ou non sur les pylônes. Quid des cpas qui n'ont pas de pouvoir de taxation ?	Non, un CPAS ne peut pas introduire un projet s'il fait partie d'une commune qui taxe les pylônes
Pourquoi l'aide pour le volet relatif à la mise en oeuvre des réunions à distance ne s'adresse-t-il pas aux provinces ?	Cette restriction ne se retrouve pas dans les documents de l'appel à projets.
Est-ce qu'un intranet communal, partagé entre la Ville et le CPAS, pourrait entrer dans le cadre du 1er appel à projets ?	A priori oui, un intranet entre la ville et le CPAS devrait pouvoir être éligible. Cela concerne de la connectivité
L'appel est ouvert mais nous n'avons à ce jour pas reçu de courrier officiel sur le lancement de l'appel à projet	https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/news/26112021---appel-a-projets-2021-accords-tax-on-pylons
Ciblé sur communes rurales. Les villes moyennes et grandes villes sont d'emblée exclues ou moins de chance d'être éligibles?	Non. La taille ne figure pas dans les critères. Mais par contre les thématiques ont été élargies dans cet AAP pour enfin répondre aux besoins des plus petites communes qui n'auraient pas encore pu s'engager suffisamment dans la digitalisation.
Pourra-t-on intégrer dans l'appel à projets les mesures de transition numérique développées (et payées à des tiers) sur les années 2020-2021 ?	Malheureusement cela ne peut pas se faire a posteriori. Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023
Quid si la commune a déjà fait l'investissement?	Malheureusement cela ne peut pas se faire a posteriori. Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023
Est-ce que le projet de la mise en place du télétravail serait-il retenu?	Oui
Le passage de l'informatique communale dans le Cloud peut-il être un projet envisagé ?	OUI, Cfr aspect sécurisation
Un projet phasé s'étalant sur plusieurs années et au delà de 2023 est-il recevable?	Malheureusement cela ne peut pas se faire a posteriori. Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023
Est-ce que les communes de la Communauté germanophone peuvent également participer au programme?	Non, les 9 communes germanophones ne peuvent pas introduire un projet (car cela relève potentiellement de la compétence de la Communauté Germanophone).
Un intranet répond au critère du caractère innovant ? Même question pour des systèmes de retransmission des conseils, des sites internet, mise en place d'une plate forme collaborative	Oui, vous pouvez soumissionner avec ces projets
Quel est le mail pour gigaregion svp, la réponse s'est effacée?	gigaregion@digitalwallonia.be

Suite à un audit informatique, nous avons un projet de relier notre commune au cpas via une fibre optique et de remplacer nos deux vieux serveurs par un nouveau serveur "commun" et un système de backup via la fibre optique. Rentrons nous dans la catégorie "connectivité du territoire"?	OUI
Un CPAS peut-il déposer un projet indépendamment de la commune ?	OUI
80 % pris en charge. Comment calculer la prise en charge lorsque le coût est supporté à l'ordinaire durant un grand nombre d'années, comme le coût annuel de l'utilisation d'un logiciel ?	Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023
Pourriez-vous répéter le nom du référent ?	Le Smart City Institute: https://www.digitalwallonia.be/fr/annuaire/smart-city-institute#contacts
Peut on présenter plusieurs projets ? par exemple un intranet et la diffusion du Conseil communal en ligne ?	Regroupez les au sein d'une seule soumission
Un projet répondant à plusieurs critères mais plutôt orienté "compétences communautaires" (en l'occurrence, gestion de musées), pourrait-il être recevable ?	Si la commune est le soumissionnaire principal porteur du projet et qu'il s'agit de musées communaux, oui. Je vous invite à avoir aussi les acteurs culturels et touristiques de votre commune ou province et régionaux en partenaires
Peut-on soumettre plusieurs projets avec des partenaires différents, ou bien un seul projet est-il admis par commune ?	Soumissionnez une seule fois en tant que porteur principal. Par contre vous pouvez être partenaire, suiveur, bénéficiaire secondaire dans un projet supracommunal ou provincial par exemple
Un des axes de notre PST est l'amélioration de la communication interne. La principale difficulté est de toucher le personnel "non informatisé". Une application mobile de communication à usage interne peut-elle être prise en compte dans le cadre de l'appel à projet en sachant que la dimension "citoyens" est réduite ?	Oui
Les budgets 2022 sont votés actuellement dans les communes. Est-ce que vous voulez dire que la part communale doit déjà y être actée ou une décision du Conseil pour une future MB vous suffit ?	Un décision du Conseil suffit actuellement. Comme vous recevrez déjà 50% du subsidie à la notification en 2022 si vous êtes lauréat
Notre commune a effectué un audit informatique cette année (en cours de finalisation). le suivi de cet audit afin de modifier l'architecture du réseau et de l'informatique pourrait il être subsidié?	Oui, si les factures et prestations rentrées sont éditées dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023

Dans le cadre de la mise en service d'un logiciel, est-ce que la maintenance/hébergement peut être subsidiée ? Si oui, uniquement jusque fin juin 2023, ou plus ?	Exactement. Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023
Effectuer un marché public d'audit du parc informatique ou Digitaliser le courrier entrant pourrait être introduit?	Oui
Question "administrative" : Les engagements du chapitre 4 du formulaire "Engagements dans le cadre de projet de développement numérique "intelligent" sont-ils seulement applicables si la thématique "Contribuer au développement numérique « intelligent » du territoire, selon la notion de « smart city »" ?	Les engagements sont génériques et s'appliquent dans tous les cas. Le 3ème engagement est toutefois purement facultatif. Contrairement à l'AAP "territoire intelligent", l'AAP "TOP 21" n'en fait pas une obligation.
Quid pour les communes qui n'auraient pas de pylones à taxer?	L'AAP n'est pas circonscrit aux communes qui lèvent une taxe sur les pylônes. Pour les communes qui sont dans le cas, elles doivent y renoncer en 2021 et 2022,
Un EPN et le CPAS dont il dépend peuvent donc présenter un projet ? ce sera une seule entité qui présente le projet ou deux	Oui, le CPAS sera le porteur principal et l'EPN sera à mentionner comme partenaire
Cela serait injuste pour les cpas d'être exclus : nous pouvons être dans la volonté et sur la voie d'une transition numérique alors même que la commune taxerait sur les pylones.. vite la réponse de Monsieur le Ministre :)	Les opérateurs de télécommunication apportent 5 M€ pour le financement des 2 AAP TOP (2021 et 2022). Il n'est donc pas possible qu'un territoire sur lequel la taxe pylônes est levée bénéficie d'une subvention alimentée partiellement par le renoncement à ladite taxe.
Le formulaire qui se trouve sur le guichet des pouvoirs locaux est-il bloqué ou risque-t-il de changer ? Car dans le cadre des projets POLLEC et autres, les formulaires ont changé plusieurs fois et c'était assez compliqué.	Le formulaire n'est pas appelé à évoluer.
Pouvez-vous introduire les premières subventions spécifiques qui suivront, pour utiliser les bons financements et/ou les attendre?	NOus vous invitons à relire le slide avec le tableau des financements de la digitalisation des PL qui figure dans le powerpoint de présentation qui est disponible pour tous. Rajoutez simplement les 9 millions prévus de 2022 à 2024 en AAPs Smart Region (smart, data & jumeaux numériques)
Peut-on poser candidature pour différents projets de digitalisation ?	Rassemblez le tout dans une seule soumission
Si on a 2 projets distincts. Ex gestion intelligente du parking et plateforme collaborative. Dans ce cas introduit-on 2 dossiers ou 1 seul avec tout	Rassemblez le tout dans un seul projet ou choisissez un seul volet

<p>Nous sommes en pleine étude pour la dématérialisation courrier et pv collègue conseil, si j'ai bien compris il faut que le prestataire retenu assure une répliquabilité de son service et outil(s) ? Cela implique t'il de facto de l'open source ?</p>	<p>NON, cela ne doit pas être de facto de l'open source. La répliquabilité est lié à de l'interopérabilité. L'open source garantit une ouverture des formats mais ce n'est pas la seule possibilité bien sûr et ce n'est pas obligatoire. La solution que vous choisirez doit donc pouvoir être répliquable dans d'autres communes sans être forcément de l'open source!</p>
<p>Combien de temps en arriere peux ton revenir pour les projets ?</p>	<p>Malheureusement cela ne peut pas se faire anteoriori. Les factures et prestations rentrées doivent être dans le créneau 25 février 2022 - 30 juin 2023</p>
<p>Des projets concernant les écoles communales pourraient-ils rentrer dans cet appel à projets ?</p>	<p>Oui. Il faut que ce soit la commune qui soumissionne comme porteur principal bien sûr</p>
<p>En lien avec la partage d'expériences de Province de Namur: envisagez-vous d'archiver progressivement aussi les courriers écrits antérieurs à ce projet?</p>	<p>Oui c'est en cours. Scanning "manuel" par les services petit à petit. Mais le scanning massif est possible via Village1. L'archivage des "anciens" documents papiers est réalisé en parallèle au travail de scanning</p>
<p>En lien avec la partage d'expériences de Province de Namur: aviez-vous analysé la possibilité d'utiliser la solution de gestion du courrier d'IMIO? Docusign...pour les signatures électroniques.</p>	<p>Non car nous utilisons une solution "maison" depuis des années et la version actuelle est une évolution des versions existantes. De plus, la solution a été développée sur mesure pour coller au mieux à notre réalité, pour s'interfacer avec les logiciels existants et pour évoluer selon nos souhaits.</p>